

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 15 avril 2024

Délibération ou arrêté n° 22

Date de convocation :  
29/03/2024

Date d'affichage :  
19/04/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 19  
- présents : 14

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L' an deux mille vingt quatre, le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

**Étaient présents :** M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie – Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Géraldine Lefèvre, Mme Claire Lecot – Robit, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour.

**Étaient excusés :** Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte  
Mme Virginie Masson avec pouvoir à M. Dominique Capelle  
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot  
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin  
M. Grégory Devaux

Mme Nadège Latapie-Copé a été élue secrétaire de séance.

M. Monsieur le Maire présente le budget primitif principal 2024 de la commune.

Le Conseil Municipal, unanime, adopte le budget primitif principal 2024 de la commune selon le tableau suivant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 757 669,32	3 230 923,06
RECETTES	1 757 669,32	3 230 923,06

**Objet :**

Budget Primitif 2024 – Budget  
Principal Commune

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le  
18/04/2024

Et publication et notification  
du 19/04/2024

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance

Mme Nadège Latapie – Copé

Le Président

Thierry Linéatte